



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 29 mai 2019 à 17h, l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Economistes de Langue Française (AIELF) s'est réunie dans l'Auditorium Monseñor Florencio Infante de l'Université Bernardo O'Higgins de Santiago du Chili, sise à l'adresse 1494 Avenida Viel, Santiago, sur convocation de son Président, le Professeur Alain REDSLOB, conformément à l'article 9 alinéa 1 des statuts. L'Assemblée Générale s'est tenue à la suite du 61^{ème} congrès international de l'association.

Le Professeur Alain REDSLOB a présidé la séance en qualité de président de l'AIELF. Le Professeur Roger TSAFACK NANFOSSO assurait le secrétariat en sa qualité de Secrétaire Général; en présence de Louis EXPERT le Trésorier, et de Bernard LANDAIS le Directeur Scientifique.

Le président de l'AIELF a tour à tour remercié le Professeur Claudio RUFF ESCOBAR, organisateur du 61^{ème} Congrès, ainsi que son équipe et la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Bernardo O'Higgins. Il a adressé son sentiment de gratitude à l'encontre de l'Ambassade de France au Chili, avant d'exprimer sa reconnaissance aux membres du Bureau de l'AIELF pour leur engagement et dévouement.

Le président a ensuite annoncé l'ordre du jour en cinq points de la manière suivante :

- 1. Etat d'exécution des résolutions du 60 ème congrès tenu à Poznan (Pologne)
- 2. Rapport moral du Président
- 3. Rapport financier du Trésorier
- 4. Rapport scientifique du Directeur Scientifique
- 5. Dîner de clôture du 60 ème congrès

Cet ordre du jour ayant été adopté par l'assemblée, le président a ouvert les débats avant de soumettre au vote, à chaque fois, les différents points inscrits.

1- Etat d'exécution des résolutions du 60^{ème} congrès tenu à Poznań (Pologne)

L'état d'exécution des résolutions du 60 ème congrès de l'AIELF tenu à Poznań en Pologne du 23 au 25 mai 2017 a été présenté par le Secrétaire Général de l'AIELF. Il a passé en revue les cinq (5) résolutions adoptées à Poznań en indiquant à chaque fois que celles-ci avaient toutes été exécutées, notamment l'appel lancé aux membres pour alimenter le site, même si des efforts doivent être poursuivis. Il a indiqué qu'à la suite de ce congrès,

des Actes rassemblant une cinquantaine d'auteurs ont été publiés dans un ouvrage de 545 pages avec couverture cartonnée. Une douzaine d'auteurs de ce congrès ont soumis avec succès leurs contributions pour publication dans la RIELF. Après avoir écouté et échangé sur ces différents sujets, les membres de l'association ont pris la résolution suivante:

<u>Résolution 1</u>: L'état d'exécution des résolutions du 60^{ème} Congrès présenté par le Secrétaire Général de l'AIELF est validé à la satisfaction de l'Assemblée.

2- Rapport moral du président

Le président a structuré son rapport moral en quatre points :

1)- Les actions de coopération. Un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir la visibilité de l'association en matière de coopération ont été prises. Celles-ci se sont soldées par la signature d'un accord de coopération le 10 octobre 2016 avec l'association AVES de l'Université de Targoviste en Roumanie, dont le bénéfice essentiel sera, outre la réalisation des activités scientifiques en commun, le rajeunissement potentiel des membres. Dans le futur médiat, la signature d'une convention de partenariat est prévue en décembre 2019 avec l'université ouverte de Dakhla au Maroc.

Dans le même ordre d'idées et avec l'accord du Président, le Secrétaire Général a procédé au référencement de l'AIELF dans l'Union des Associations Internationales, dont le Profil est désormais identifié sous la réf. N° D4573 dans l'annuaire des organisations internationales visible sur le site https://www.uia.org/yearbook ou bien https://www.uia.org/yearbook</a

2)- Les démarches de subventions de l'AIELF. Les démarches entreprises pour tenter d'obtenir des subventions afin de contribuer au fonctionnement de l'association ont été de trois types.

La première tentative, adressée au Ministère français des affaires étrangères avec l'appui de l'Ambassade de France au Chili, présentait deux dossiers. Le premier consistait à solliciter un montant de 10.000 euros pour offrir des bourses aux congressistes âgés d'au plus 40 ans dont les contributions étaient de bonne qualité, qui avaient fait le déplacement de Santiago et avaient produit un rapport achevé. Chacun de ces derniers pouvaient prétendre à un montant de 500 euros. Le deuxième dossier sollicitait un montant de 5.000 euros pour appuyer la production des Actes qui seraient publiés à l'issue du congrès de Santiago. Ces deux dossiers sont restés lettres mortes et n'ont pas reçu de réponse à ce jour (ce qui a fait que l'AIELF a décidé de financer de manière autonome les bourses aux jeunes participants, finalement au nombre de trois).

La deuxième tentative a été adressée au patronat français et a reçu une réponse négative.

La troisième tentative a consisté au montage d'un dossier de subvention adressé à une grande entreprise française (dont le Président a préféré taire le nom), et la réponse reste toujours attendue...

3)- La RIELF. La Revue Internationale des Economistes de Langue Française (RIELF) fonctionne de manière satisfaisante. Le sixième numéro devrait paraître le mois prochain

comme étant le Volume 4, Numéro 1, 2019. La revue est gratuite, distribuée aux adhérents et mise en ligne sur le site internet de l'association.

4)- La procédure de sélection de l'hôte du 62^{ème} congrès. La procédure de sélection de l'hôte du prochain congrès qui aura lieu au mois de mai 2021 a été rappelée. La date de dépôt des candidatures est fixée au 31 juillet 2019. La procédure sera envoyée aux participants et postée sur le site internet de l'association.

Après avoir délibéré sur ces différents aspects de l'intervention du président, les membres de l'association ont regretté le caractère infructueux des démarches de subvention. Ils ont salué le référencement de l'association et les actions de coopération. Ils ont apprécié la dynamique générale mise en œuvre avant d'adopter la résolution suivante :

Résolution 2 : Le rapport moral du Président est adopté et le bureau, vivement félicité, est encouragé à poursuivre la même dynamique.

3- Rapport financier

Le Trésorier a structuré son rapport en trois points :

- 1)- Les revenus. Le rapport financier de l'Association présente l'exercice 2017 (cotisations de 2.071 euros et redevances issues du congrès de 1.734 euros) et l'exercice 2018 (cotisations de 2.001 euros). En tenant compte des dépenses de fonctionnement, des frais de représentation et du coût de la RIELF, l'exercice 2017 paraît excédentaire au 31 décembre 2017 de 1.051 euros et l'exercice 2018 excédentaire de 1.627 euros. Sur la base de ces revenus, le bilan général de l'AIELF (c'est-à-dire en intégrant la situation globale des comptes) indique un équilibre actif-passif de 63.453 euros pour 2017, et de 63.430 euros pour 2018.
- 2)- Les paiements internationaux. Les cotisations de l'AIELF sont très faibles et se caractérisent par un sérieux problème de collecte. En effet, ces cotisations ne sont payables que par virement bancaire, ce qui est parfait pour les membres résidant dans l'Union européenne. Mais pour la plupart des autres adhérents, les frais bancaires sont généralement plus élevés que la cotisation due, ce qui freine, voire empêche de nouvelles adhésions.

L'extrême modicité de la cotisation AIELF (fixée il y a quatre ans) qui pose un double problème de faiblesse de ressources pour l'association et de difficile collecte pour le bureau a conduit les membres à adopter la résolution suivante :

Résolution 3 : A compter du 1^{er} janvier 2020, les taux de cotisations à l'AIELF sont fixés de la manière suivante :

<u>Doctorants et assimilés</u>: 20€ par an soit 40€ tous les deux ans <u>Maitres de conférences, chargés de recherche CNRS et assimilés</u>: 30€ par an soit 60€ tous les deux ans

<u>Professeurs, directeurs de recherche CNRS, assimilés et autres personnes physiques</u>: 40€ par an soit 80€ tous les deux ans

Personnes morales (instituts de recherche, laboratoires et assimilés):

400€ par an soit 800€ tous les deux ans

Le Trésorier a ensuite suggéré un sondage pour analyser les modes usuels de paiements internationaux utilisés par les membres afin de proposer une solution de transfert viable et peu coûteuse. Il attend des mails de réponse avec la référence « AIELF » à l'adresse : silouexp@yahoo.fr

3)- L'octroi des bourses aux jeunes congressistes. Les formulaires à remplir par les candidats pour prétendre bénéficier de la bourse de 500 euros ont été présentés et la procédure clairement rappelée : maximum 40 ans, communication présentée au congrès, remise d'une version écrite et jugée publiable dans les Actes du Congrès accompagnée d'une pièce d'identité, d'une demande d'octroi de bourse, validée par une instruction expresse de paiement.

Cette initiative a été jugée très positive par les participants qui en ont apprécié l'effet attractif pour les jeunes vis-à-vis de l'AIELF. Ils ont pris la résolution suivante :

Résolution 4 : La bourse de 500 euros octroyés sur fonds propres par l'AIELF à chaque jeune éligible est approuvée uniquement pour le congrès de Santiago.

Les débats ont conduit les participants à apprécier les efforts consentis pour le fonctionnement de l'association. Après en avoir généralement délibéré, l'assemblée a adopté la résolution suivante :

Résolution 5: La situation financière des comptes au 31 décembre 2018 est avalisée à l'unanimité, et quitus est donné au Trésorier pour la gestion des comptes et au Président pour poursuivre les activités.

4- Rapport scientifique

Le Directeur scientifique a indiqué dès l'entame de son propos qu'il allait présenter un bilan complet de son action depuis qu'il occupe cette fonction, parce qu'il entendait se retirer de cette activité à la fin du congrès.

La RIELF publiée depuis 2016 affiche 6 numéros; les trois premiers en version papier et les 3 suivants en version numérique, le sixième numéro sera disponible à la fin du mois de juin 2019. Les six numéros affichent une centaine d'articles, 120 auteurs et 55 membres du comité scientifique. La RIELF n'est pas une revue académique au sens classique, mais c'est une revue d'association qui tient compte de cette spécificité en trois points principaux : obligation de la langue française, possibilité d'avoir des articles très robustes, et option claire pour des articles de débats qui peuvent s'affranchir d'une formalisation excessive sans sacrifier à la qualité de l'analyse. La RIELF a un succès grandissant en Afrique subsaharienne, permet de maintenir un lien scientifique entre les congrès et est publiée jusque-là grâce à l'accompagnement de l'Université de Poznań et de l'Université Bernardo O'Higgins.

Deux importantes étapes restent à franchir pour l'avenir : le référencement de la revue dans les bases et sites scientifiques internationaux dédiés d'une part, et la nécessité d'une plus large diffusion sur le site de l'association mais aussi à travers le fichier des adhérents de l'autre.

A la suite de cet exposé le Président a remercié le Professeur Bernard LANDAIS pour le

travail effectué et, en application de l'article 9, alinéa 2, paragraphe (i) des statuts de l'association, a désigné, en accord avec celui-ci, le Professeur Krzysztof MALAGA comme nouveau Directeur Scientifique de l'AIELF.

Les membres de l'Assemblée en ont pris acte et ont adopté la résolution suivante : Résolution 6 : Le rapport scientifique est validé et le Professeur Krzysztof Malaga, nouveau Directeur Scientifique, est encouragé à poursuivre les actions de promotion, de référencement et de sauvegarde de la qualité des publications de l'AIELF.

5- Diner de clôture du 61ème congrès

Le président a rappelé l'invitation des organisateurs au dîner de clôture du 61^{ème} congrès. Il a souhaité que tout le monde s'y retrouve à 20h30 précises.

Il a enfin annoncé le thème du prochain congrès : « Monnaies, financements, développements ».

La séance a été levée à 18h40.

Fait à Santiago du Chili, le 29 mai 2019

Celste &

Le Président

Alain REDSLOB

Le secrétaire Général

Roger TSAFACK NANFOSSO